

La Douane à l'horizon 2012 61

Accompagnement du projet " Tanger-Med " 62

Nos perspectives
le reflet de notre ambition
d'aller constamment de l'avant



Les perspectives de l'année 2007 tiennent compte de l'évolution de l'environnement de la Douane :

- La multiplication des accords de libre échange entraînant un accroissement important des flux commerciaux, qui requiert une mobilisation accrue du contrôle ; il en résulte également la nécessité de l'adaptation de l'arsenal juridique douanier.
- La mise en exploitation de nouvelles plates formes portuaires et aéroportuaires s'inscrivant dans le cadre des grands chantiers structurants du Gouvernement, interpellant la Douane et nécessitant d'importantes mesures d'accompagnement.
- La forte présence de la contrainte sécuritaire, les mesures induites par la mise en œuvre du cadre de normes de l'OMD qui impose de se doter des moyens humains et techniques à la mesure de la vigilance accrue, attendue de l'ADII. L'acuité renouvelée de l'impératif de concilier facilitation du commerce international et contrôle efficace qui rend la Douane de plus en plus sollicitée.

A ce titre, la Douane poursuivra la réforme de ses modes de fonctionnement à la lumière des attentes mais aussi des contraintes. Cette réforme, approchée comme un projet permanent, sera abordée par priorités au regard de l'ampleur des besoins de modernisation à prendre en charge.

Hormis les deux projets déclinés ci-dessous, d'autres chantiers de réforme seront conduits dans une optique d'amélioration des contrôles, de simplification des procédures douanières et d'amélioration des prestations au profit des usagers.

LA DOUANE À L'HORIZON 2012

Dans un objectif d'intégration de l'économie nationale au commerce mondial, le Maroc a conclu, avec différents pays ou groupements régionaux, plusieurs accords de libre-échange (ALE) impliquant un processus de démantèlement progressif des droits d'importation.

Si les gains découlant de cette libéralisation des échanges sont incontestables, il n'en demeure pas moins vrai que les effets préjudiciables du libre-échange risquent d'être conséquents, particulièrement en termes d'incidence sur les finances publiques (manque à gagner pour le Trésor), sur la structure des échanges commerciaux (risque de dépendance commerciale) et sur la compétitivité du tissu industriel national.

S'inscrivant dans le cadre d'une démarche anticipative et dès la mise en application de ces accords, notamment celui signé avec l'Union Européenne, la Douane s'est attelée à contenir l'impact des ALE et du démantèlement tarifaire par la mise en place, en plusieurs étapes, d'une réforme tarifaire aux finalités suivantes :

- Correction et anticipation des différentiels de taxation entre les produits importés à des taux de droit de douane préférentiels et ceux soumis au régime du droit commun ;
- Diversification des sources d'approvisionnement dans le but de prévenir la polarisation des échanges autour des origines préférentielles ;
- Lutte contre la fraude : fausses déclarations d'espèce, d'origine et de valeur ou contrebande ;
- Réduction du nombre des quotités du droit d'importation ;
- Abaissement, à l'échéance 2012, du taux maximum du droit d'importation à 25% pour les produits industriels.

Une première phase de concrétisation de cette réforme a été entamée en 2006 avec la réduction du Droit d'Importation (DI) applicable tant à des articles utilisés par certains secteurs (textile-habillement / cuir et chaussures) qu'à une liste de produits sensibles à la contrebande. Au cours de la même année, le taux maximum du DI sur les produits industriels a été ramené de 50 à 45%.

Poursuivant ses efforts dans le cadre de cette réforme, l'ADII mène des études d'impact en concertation avec les départements ministériels et les associations professionnelles concernés et avec le concours de la Banque Mondiale.

L'objectif de ces études est double :

- Avoir une plus grande visibilité sur la moins value fiscale (due aux ALE) prévisible pour les prochaines années en tenant compte de la charge fiscale et de l'évolution du commerce tant en volume qu'en valeur.
- Evaluer la moins value potentielle due à la fraude commerciale afin de conférer au tarif douanier une vocation économique en sus de sa vocation fiscale.

Plus concrètement, le travail entamé consiste en :

- l'élaboration de plusieurs scénarios de démantèlement tarifaire dans le cadre de la nation la plus favorisée (NPF) afin de réduire le différentiel de taxation avec les tarifs préférentiels ;
- la simulation d'impacts de ces scénarios sur la protection effective, les flux d'importation et les recettes douanières ;
- l'analyse d'impacts sur l'emploi, les finances publiques et sur l'économie de manière générale.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET TANGER-MED

Eriger le nord du Royaume en tant que plate-forme de coopération avec l'espace européen, désenclaver la région, promouvoir ses potentialités humaines et environnementales et par-là assurer le développement économique et social de cette région, tels sont les objectifs gouvernementaux recherchés à travers la création du port maritime de Tanger Med.

Lancé en 2002, ce projet d'envergure, stratégiquement situé sur les rives du Détroit, aux portes de l'Europe et à la croisée d'axes maritimes importants, permettra à la province de Tanger de se doter du plus grand complexe portuaire du côté sud de la Méditerranée et de vastes zones franches aux standards internationaux à même de stimuler les exportations tout en offrant aux opérateurs une chaîne logistique performante et sécurisée.

De par la nature de ses missions liées tant au contrôle qu'à la facilitation des échanges commerciaux, la Douane s'est vue impliquée, avant même la pose de la première pierre, dans la concrétisation de ce chantier structurant. Le port est, en effet, voué en grande partie à l'acheminement de marchandises diverses en provenance ou à destination des autres continents et partant, à la gestion du trafic de transbordement de conteneurs et au développement du trafic International des Conteneurs ; activités interpellant directement les services douaniers.

La réussite de ce projet étant tributaire d'un accompagnement de toutes les parties prenantes, la Douane suit de près sa mise en œuvre au travers d'une participation effective aux séances de travail organisées régulièrement avec les départements concernés. L'ADII s'est par ailleurs engagée à concevoir et à mettre en place des procédures adaptées au développement de l'activité de "transbordement", garantissant la fluidité des opérations et des délais de traitement compatibles avec les ambitions du projet.

L'échéance de mise en service de Tanger Med étant fixée pour juillet 2007, l'Administration des Douanes est au stade du cadrage de son intervention et d'identification des besoins en moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour, d'une part, installer des infrastructures modernes et adéquates et, d'autre part, asseoir un contrôle douanier efficace prenant en considération les contraintes d'espace et les conjonctures économiques actuelles et futures.

